

# COMMUNE DE HENANSAL

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de HENANSAL et sur la modification du règlement écrit, notamment en revoyant les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.**

L'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU de la commune de Hénansal, ouverte le 5 mars 2020 a été interrompue en date du 12 mars 2020.

Cette modification vise à :

- Ouvrir à l'urbanisation de trois zones 2 AU situées au bourg (La Hautière, l'Ecole) et au Chemin Chaussée, en totalité ou partiellement, pour une surface totale de 1.7 ha, afin de répondre aux besoins en logements sur la commune.
- Améliorer et faciliter la mise en œuvre du règlement écrit, notamment en revoyant les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.
- Modifier le plan des protections paysagères à l'échelle des zones ouvertes à urbanisation

**L'enquête reprendra pour une durée de 25 jours à compter du vendredi 26 juin 2020 à 9h00 au lundi 20 juillet 2020 inclus à 12h00.**

Madame Catherine BLANCHARD, Ingénieur Principal FPT en retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par la Commissaire enquêtrice seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de HENANSAL, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de HENANSAL, soit du lundi 9h au vendredi 12h30.

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de HENANSAL pendant la durée de l'enquête aux mêmes dates et horaires.

Le dossier d'enquête publique sera également publié sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor (<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/publications/enquetes-publiques>)

Toutes observations pourront être formulées et transmises pendant la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- Par voie postale à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de HENANSAL, 2 rue de la Mairie, 22400 HENANSAL
- Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par la commissaire enquêtrice
- Par courrier électronique à l'adresse suivante [commune.henansal@wanadoo.fr](mailto:commune.henansal@wanadoo.fr) (dans ce cas, noter en objet du courriel « observations modification n°1 PLU de HENANSAL pour commissaire enquêtrice » et notez que l'enquête sera close le vendredi 3 avril 2020 à 12h00).
- Les observations doivent être dans les mains de la commissaire enquêtrice le dernier vendredi avant 12h, quel que soit le mode de transmission.
- Des rendez-vous téléphoniques pourront être organisés avec la commissaire enquêtrice pendant les permanences qu'elle tiendra en mairie, sous réserve de l'affluence et de sa disponibilité durant celles-ci. Le numéro de téléphone pour joindre la commissaire enquêtrice et/ou laisser les coordonnées téléphonique du demandeur est le suivant : 02.96.31.50.02.

La Commissaire-Enquêtrice recevra le public en Mairie les :

- Vendredi 26 juin 2020 de 9h00 à 12h00
- Lundi 20 juillet 2020 de 14h00 à 17h00

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressé au Préfet du Département des Côtes d'Armor ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Rennes. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de HENANSAL aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture des Côtes d'Armor aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte de remarques et observations formulées lors de l'enquête publique et de l'avis de la commissaire enquêtrice, sera soumis pour approbation au Conseil Municipal de HENANSAL.